

Conseil régional

**Groupe FRONT DE GAUCHE**  
PCF et République & socialisme**CONSEIL REGIONAL DES 28 & 29 MAI 2019**

Rapport n° CR 2019-024 :

**Budget supplémentaire 2019**Modification d'article(s)  / Suppression d'article(s)  / Créations d'article(s) additionnel(s) **Amendement**

A l'article 3, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

*« Affecte un montant d'autorisations d'engagement de 2 000 000 € disponible sur le chapitre 932 Enseignement secondaire « Investissement », Chapitre 902 – Enseignement, Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré, Code fonctionnel 223 « Lycées privés ».*

**Exposé des motifs****POUR UN FONDS D'INTERVENTION DE LA MAINTENANCE INFORMATIQUE**  
**DES « MANUELS SCOLAIRES » DANS LES LYCEES**

Comme le groupe Front de gauche l'a rappelé dans le cadre des amendements au Budget supplémentaire 2019, l'offre régionale visant à délivrer un ordinateur/tablette aux élèves de seconde devient inopérante, potentiellement créatrice d'inégalités et inappropriée dès lors qu'aucun service de maintenance informatique n'est pas constitué pour répondre aux différents problèmes que les élèves rencontreront. Il est donc urgent de mettre en place un tel service dans chacun des 8 départements. Les 2 millions d'euros que nous proposons d'affecter à ce nouveau service permettraient de créer 8 équipes de maintenance chacune composée de 7 personnes chacune.

Chaque investissement engendre des dépenses de fonctionnement qui se révèlent ici relativement faibles au regard de l'enjeu du service proposé (moins de 2%) ; elles sont néanmoins indispensables pour répondre aux problèmes que rencontreront les élèves.

Céline MALAÏÉ



Conseil régional

**Groupe FRONT DE GAUCHE**  
**PCF et République & socialisme****CONSEIL REGIONAL DES 28 & 29 MAI 2019**

Rapport n° CR 2019-024 :

**Budget supplémentaire 2019****Amendement**

A l'article 2 de la délibération, le deuxième tiret est ainsi modifié :

« - à la couverture du besoin de financement par la section d'Investissement, soit la somme de 370 000 000 euros répartie de la manière suivante :

- en faveur de la construction de 8 lycées publics neufs ou extension, chapitre 902 – Enseignement Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré Code fonctionnel 222 « Lycées publics » Programme HP222-003 - « Construction des lycées neufs » Action « Construction des lycées neufs » est augmenté de 370 000 000 euros
  - . 75 – Paris extension d'un lycée
  - . 77 – zone d'étude 5D Mitry-Mory : lycée neuf de Villeparisis
  - . 78 - Zone d'étude 7A Seine Aval / Mantes / Les Mureaux
  - . 91 - Zone d'étude Nord / extension du Lycée de Draveil
  - . 92 - Zone d'étude 2B Sud – Lycée neuf de Bagneux
  - . 93 - Zone d'étude 4A. - Lycée neuf pour Romainville, Bondy, Rosny et Noisy Le Sec
  - . 94 - Zone d'étude 3A Ouest: lycée neuf de Vincennes
  - . 95 - Zone d'étude 5C Sarcelles Gonesse : lycée neuf d'Argenteuil

**Exposé des motifs****UTILISER LA CAGNOTTE POUR LES FRANCILIEN.NE.S :****370 MILLIONS, CE SONT 8 LYCEES NEUFS ! POURQUOI S'EN PRIVER ? IL FAUT INVESTIR !**

L'exécutif régional décide avec ce budget supplémentaire d'utiliser l'excédent budgétaire de 2018 rembourser de manière anticipée la dette à hauteur de 30M€ et de baisser l'emprunt prévu de 2019 de 340M€. La cagnotte de 306M€ constituée en 2018 par la droite régionale à force de sous-consommation ou de dispositifs inadaptés aux besoins des Francilien.n.es va donc servir à une politique uniquement comptable. Exit les investissements pourtant nécessaires et attendus par les Francilien.ne.s. Exit la conjoncture bancaire pourtant favorable à l'emprunt au regard des taux très bas et à un niveau d'inflation qui annulera ces taux ce qui reviendrait à une avance d'argent sans quasiment aucun intérêt.

Gérer une collectivité territoriale ne doit pas se faire comme gérer un budget familial ou une comptabilité d'entreprise ! En réalité, ce qui guide la droite régionale menée par Valérie Pécresse est une bonne note accordée par les agences de notation... un tableau d'honneur comptable bien éloigné des urgences sociales et environnementales et de politiques volontaristes pour réduire les fractures dans notre Région. Il faut rompre avec la logique comptable prônée par la droite dans toutes les collectivités qu'elle dirige et investir pour aujourd'hui mais aussi pour demain.

Lors de l'inauguration de la Biennale de l'architecture et du paysage, Nicolas Sarkozy n'a-t-il pas insisté - genèse du Grand Paris à l'appui- sur le fait qu'une fois le projet d'investissement étayé et rendu indispensable, la question budgétaire ne se posait plus. A croire que la droite francilienne manque d'ambition pour l'Île-de-France puisque qu'elle fait l'inverse. Une logique d'écureuil qui thésaurise pour améliorer des indicateurs financiers contre une logique qui investit pour améliorer les conditions de vie des Francilien.ne.s.

Avec ces 370 millions d'euros, le groupe Front de gauche propose donc de programmer, dès cette année, la construction de plusieurs lycées neufs en maîtrise d'ouvrage classique ou des travaux d'extension de lycées afin de répondre aux besoins démographiques pour que les lycéen.ne.s francilien.ne.s puissent étudier dans

de bonnes conditions. La droite régionale qui, grossièrement et fausement, explique que la situation des lycées franciliens est de la faute des majorités antérieures aurait donc toute la possibilité financière de construire mais elle ne souhaite pas le faire ... alors que des travaux peuvent être budgétés : une construction ou extension dans chacun des 8 départements franciliens.

Le groupe Front dénonce ce choix et cette incapacité à sortir des schémas financiers très droitiers. Et ce, d'autant plus que cet excédent budgétaire est issu de coupes drastiques faites dans des secteurs œuvrant pourtant à l'intérêt général. La marge de manœuvre budgétaire de notre Région existe alors que l'État baisse considérablement sa dotation mais l'exécutif régional préfère amplifier l'austérité mise en œuvre à la tête de l'Etat.

Afin que notre collectivité redevienne une collectivité de plein investissement, d'autres choix budgétaires et donc politiques sont possibles. C'est cette volonté d'être au service de l'intérêt général et des urgences régionales qui est proposée par cet amendement

**Céline MALAISE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Malaisé', with a long horizontal stroke extending to the right.

Conseil régional

**Groupe FRONT DE GAUCHE**  
PCF et République & socialisme**CONSEIL REGIONAL DES 28 & 29 MAI 2019**

Rapport n° CR 2019-024 :

**Budget supplémentaire 2019**Modification d'article(s)  / Suppression d'article(s)  / Créations d'article(s) additionnel(s) **Amendement**

Un nouvel article ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

**« Article 7 : Manuels pédagogiques »**

- S'engage à ne consacrer ce dispositif qu'aux élèves issus d'établissements publics ;
- Crée les dispositions indispensables à la tenue de conseils d'administration des établissements, dans le respect du Code de l'éducation, afin que les équipes puissent prendre le temps de se réunir et d'organiser un réel débat au sujet du passage éventuel au tout numérique avant d'introduire le lycée dans un processus de dématérialisation irréversible ;
- S'engage à présenter un rapport cadre relatif à la prise en charge par la Région des manuels et ressources pédagogiques papier et numériques. Ce rapport devra répondre aux impératifs suivants :
  - . Mettre en place, pour les établissements qui le souhaitent, d'une solution alternative permettant la mixité entre manuels scolaires papier et numérique
  - . Systématiser le prêt d'un ordinateur à l'ensemble des lycéen·ne·s de seconde et de première.
  - . Intégration des besoins matériels et de formation des enseignant·e·s qui ne sont pris en charge par aucune structure et qui seront pourtant les premiers sollicités en cas de problème;
  - . Respecter la diversité des utilisations numériques qui sont déjà en cours dans certains établissements ;
  - . Lancer une étude spécifique sur les conséquences de ce passage au tout numérique sur la santé et l'attention des jeunes francilien·ne·s qui auront bénéficié de cet outil ;

Les enveloppes budgétaires seront ajustées en fonction des besoins identifiés.

**Exposé des motifs****ENCADRER LE DISPOSITIF RENOUVELLEMENT DES « MANUELS SCOLAIRES » DANS LES LYCEES**

Alors que la réforme des lycées avec le changement des programmes scolaires impose de nouveaux manuels scolaires, la région a décidé de poursuivre la gratuité de ces outils pédagogiques initiée précédemment. Toutefois, elle privilégie fortement le passage au tout numérique et de sans tenir compte des remontées des lycées. La précipitation dans laquelle s'organise cette transition pose de nombreuses questions logistiques et politiques. En effet, de nombreux établissements n'ont pas pu inscrire ce point à l'ordre du jour de leur conseil d'administration antérieur au 22 avril, date limite imposée par la région, intervenant pendant les congés scolaires de printemps alors que le respect du Code de l'éducation l'impose. De nombreuses remarques issues des professionnels de terrain méritent pourtant toute attention. Par exemple que le choix ne puisse se faire par établissement qu'entre papier ou numérique sans laisser la possibilité d'une troisième solution mixant le papier et le numérique alors qu'elle était souhaitée par de nombreux lycées interroge.

Par ailleurs, en choisissant de délivrer ces ordinateurs/tablettes aux seuls élèves de seconde, une discrimination est créée avec celles et ceux de 1e. Le fonds social d'aide pour les élèves de 1ère ne saurait

répondre à lui seul à cette inégalité de traitement. De nombreuses familles vont donc devoir faire face à une dépense supplémentaire à la rentrée pour un matériel d'ailleurs qui ne servira que deux ans.

Le présent dispositif pose de nombreuses questions qui auraient certainement trouvé une réponse dans un rapport cadre étayé, réfléchi et transparent. S'il faut rapidement mettre en place un système permettant aux établissements de s'organiser pour la rentrée 2019, il n'en reste pas moins que les procédures doivent être respectées afin d'éviter toute gestion hâtive.

**Céline MALAISE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Céline Malaisé', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name.

Conseil régional

**Groupe FRONT DE GAUCHE**  
PCF et République & socialisme

CONSEIL REGIONAL DES 28 &amp; 29 MAI 2019

Rapport n° CR 2019-024 :

**Budget supplémentaire 2019**Modification d'article(s)  / Suppression d'article(s)  / Créations d'article(s) additionnel(s) **Amendement**

Un nouvel article ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

**« Article 7 :**

L'intervention régionale en faveur de la délivrance d'un ordinateur aux lycéen·ne·s de seconde est intégralement gagée sur le chapitre 932 Enseignement secondaire « Investissement », Chapitre 902 – Enseignement, Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré, Code fonctionnel 223 « Lycées privés»

**Exposé des motifs****LE FINANCEMENT DES MANUELS SCOLAIRES NE DOIT PAS SE FAIRE**  
**SUR LE DOS DE LA RÉNOVATION DES LYCÉES PUBLICS**

Pour le groupe Front de gauche, financer le changement de manuels scolaires en ponctionnant la ligne « *Rénovation des lycées publics* » est un non-sens budgétaire. Les besoins en la matière sont énormes : tous les lycées publics franciliens sont en attente d'une opération de rénovation plus ou moins fondamentale, imposante ou urgente.

Dès lors et dans la mesure où l'exécutif a choisi d'intégrer les lycées privés dans le présent dispositif, nous proposons que cette opération soit intégralement gagée sur la ligne qui lui est dédiée en investissement.

Céline MALAÏÉ



Conseil régional

**Groupe FRONT DE GAUCHE**  
PCF et République & socialisme**CONSEIL REGIONAL DES 28 & 29 MAI 2019**

Rapport n° CR 2019-024 :

**Budget supplémentaire 2019**Modification d'article(s)  / Suppression d'article(s)  / Créations d'article(s) additionnel(s) **Amendement**

Un nouvel article ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

**« Article 7 : maintenance des « Manuels pédagogiques numériques »**

- *Crée un fonds d'intervention à hauteur de 2 millions d'€ pour la maintenance des manuels pédagogiques numériques qui aura pour objet de prendre en charge la gestion de tous les problèmes relatifs à la casse, le vol, la perte, la résolution de problèmes techniques (accès Wifi, téléchargement des manuels...) Ce fonds sera géré par des équipes d'informaticien-ne-s spécifiquement dédiée pour chaque département francilien.*
- *Établit, dès janvier 2020, un état des lieux des problèmes rencontrés à l'usage de ces ordinateurs/tablettes. Ce document fera l'objet d'une présentation à la commission thématique éducation et permettra d'ajuster le dispositif en fonction des remontées du terrain.*

Les enveloppes budgétaires seront ajustées en fonction des besoins identifiés. Elles seront gagées sur le chapitre 932 Enseignement secondaire « Investissement », Chapitre 902 – Enseignement, Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré, Code fonctionnel 223 « Lycées privés»

**Exposé des motifs****POUR UN FONDS D'INTERVENTION DE LA MAINTENANCE INFORMATIQUE  
DES « MANUELS SCOLAIRES » DANS LES LYCEES**

Délivrer un ordinateur à chaque élève n'a de sens que si des mesures de maintenance sont mises en place. Chacun sait qu'un outil informatique se caractérise d'abord par les problèmes techniques récurrents qu'il génère mais aussi par la casse, la perte ou encore le vol de tels objets qui peuvent attiser les convoitises.

Dans la mesure où les services de maintenance informatique qui existaient dans les lycées avant que la droite régionale ne choisisse de les supprimer ne sont plus en capacité de répondre à ces demandes et besoins, qui va gérer ces problèmes ? Qui sera l'interlocuteur des élèves au sein des établissements ? Quelles seront les solutions proposées ? Comment seront aidées les familles dans l'incapacité financière d'effectuer les réparations sans lesquelles les élèves se retrouveront dans une situation rendant difficile leurs apprentissages ?

La charge financière ne doit pas revenir aux seuls parents. Nombre d'entre eux n'auront pas les moyens financiers de procéder aux réparations. De la même façon, les équipes pédagogiques et administratives ne pourront, ni ne devront intervenir car elles ne sont pas qualifiées pour le faire.

Sans service de maintenance informatique, l'offre régionale devient bancal et inappropriée. Il est donc urgent de mettre en place un tel service dans chacun des 8 départements. 2 millions permettraient de créer 8 équipes de maintenance chacune composée de 7 personnes. C'est ce que propose cet amendement.

Céline MALAISÉ



## CONSEIL REGIONAL DES 28 &amp; 29 MAI 2019

Rapport n° CR 2019-024 :  
Budget supplémentaire 2019

## Amendement

Un nouvel article ainsi rédigé est ajouté à la délibération :

**« Article 7 :**

*S'engage, dans le cadre de la préservation et la restauration de Notre Dame de Paris, à verser 2,5 M€ à chacun des quatre organismes labellisés par le gouvernement pour recevoir les dons des particuliers et des collectivités publiques :*

- 1. le Centre des monuments nationaux ;*
- 2. la Fondation du Patrimoine ;*
- 3. la Fondation de France ;*
- 4. la Fondation Notre-Dame.*

*S'engage à subordonner le versement de l'intégralité des subventions à l'usage unique de la préservation et la restauration de la cathédrale.*

**Exposé des motifs****LA CONTRIBUTION REGIONALE POUR LA RESTAURATION DE NOTRE DAME DE PARIS  
NE DOIT SERVIR QU'AUX TRAVAUX POUR LA CATHEDRALE**

La Présidente de région s'était d'abord engagée de manière unilatérale, lors d'une interview radiophonique, à verser 10 millions d'€ au Diocèse de Paris. Si nous prenons acte de ce rétropédalage quant au bénéficiaire de la subvention régionale, nous déplorons toutefois qu'elle ne prenne pas en compte la diversité des acteurs labellisés par le gouvernement. Pourquoi en choisir une seule et celle-ci d'autant qu'il est laissé la possibilité à cet organisme d'utiliser une partie de ce « don » pour le patrimoine vivant ?

Pour notre part, nous considérons que la dotation régionale de 10 millions d'€ fasse l'objet d'une distribution à part égale à chacun des acteurs homologués par l'État et que le périmètre de l'utilisation de ces dix millions soit délimité aux seuls travaux d'urgence et de reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris.

**Céline MALAISÉ**